



VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

# ATTESTATION D'ACCUEIL

## Les pièces à fournir

### (Documents originaux + photocopies)

#### Dans tous les cas

- Pièce d'identité en cours de validité
- Dernier avis d'imposition, (ou à défaut, les trois derniers bulletins de salaires, de chacune des personnes vivant dans le foyer.)
- Revenus complémentaires le cas échéant (ex : attestation de paiement de la Caf),
- Timbre fiscal de 30 € (à fournir pour chaque attestation). En cas de refus de votre demande, si le visa n'est pas accordé ou si la personne étrangère annule le voyage ou modifie les dates, le timbre fiscal est perdu.

### LOGEMENT

#### Vous être locataire :

- Bail (conditions particulières du contrat de location)
- Dernière quittance de loyer

#### Vous êtes colocataire :

- Accord écrit du ou des autres colocataires ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité de chacun d'entre eux.

#### Vous êtes propriétaire :

- Titre de propriété (acte de vente)
- Facture d'électricité, de téléphone ou d'eau.
- Dernier avis de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

### INFORMATIONS SUR LA PERSONNE ACCUEILLIE

Connaître impérativement nom  
prénoms, date et lieu de naissance,  
adresse complète, et numéro du  
passeport.

#### Mineur accueilli:

- Attestation du parent responsable avec légalisation de signature (l'original) précisant les dates du séjour, l'adresse et le lien de parenté de l'hébergeant.

#### Assurance maladie des personnes accueillies :

- Le demandeur précisera si l'assurance maladie sera prise par lui ou par la ou les personnes hébergées.

#### Dates du séjour :

- Indiquer les dates réelles d'arrivée et de départ ainsi que la durée du séjour en nombre de jours (**90 jours maximum**), le visa ne sera accordé que pour ses dates précises.

## **Attention :**

**1 attestation est valable pour une personne ou un couple marié vivant à la même adresse, et leurs enfants mineurs.**

**Votre demande pourra être refusée, notamment si votre logement est jugé inadapté ou vos revenus insuffisant pour accueillir la ou les personnes étrangères.**

## **Où se présenter ?**

**A l'Espace Services de l'Hôtel de Ville ou dans les mairies annexes.**

**Vous remplirez sur place un formulaire qui devra être déposé et retiré par le demandeur et fournirez les documents et informations détaillés ci-dessus. Vous transmettez ensuite cette attestation à la personne que vous souhaitez recevoir.**

**Renseignements : 01 46 83 46 67**

*Avril 2014*